

A l'occasion du mouvement national organisé par le collectif « Pas de bébé à la consigne », la Majorité Départementale tient à rappeler sa position vis-à-vis du décret Morano :

- inquiétude sur l'augmentation des capacités d'accueil, qui portées en surnombre à 120 % sans augmentation de l'encadrement, risquent d'accroître les difficultés des structures d'accueil ;
- inquiétude sur le niveau professionnel des personnels : la baisse du seuil minimal obligatoire de personnels qualifiés dans les structures accueillant les enfants de moins de 6 ans, peut ouvrir la voie à une déprofessionnalisation dans un domaine qui exige une véritable qualité d'accueil et d'encadrement ;
- inquiétude sur la création des jardins d'éveil dont les normes d'encadrement seront inférieures à celles des crèches (1 adulte pour 12 enfants contre 1 pour 8 dans les crèches) et ne constituent pas un gage de qualité du service d'accueil des jeunes enfants ;
- inquiétude enfin sur le financement des structures d'accueil de la petite enfance, notamment en raison de la baisse des participations financières de la CAF et des conséquences de la réforme des collectivités.

Ces demandes figuraient dans un courrier adressé à Mme Nadine Morano, alors secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, qui demandait de surseoir à l'application du décret et d'organiser une large concertation avec les élus locaux, les parlementaires, et les représentants et professionnels du domaine de la petite enfance.

**C'est ce débat préalable que la Majorité Départementale demande à nouveau aujourd'hui.**